



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:

02.07.2009

Date de la convocation des conseillers :

02.07.2009

point de l'ordre du jour no:

03-B

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 10 juillet 2009

Présents : Hinterscheid, Braz, Tonnar échevins, Hannen, Huss, Jaerling, Codello, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers,

Clement, secrétaire communal.

Absents : Mutsch, bourgmestre, Spautz, échevin, Maroldt, Snel, Roller, Knaff, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Urgence – séance du conseil communal

Vu la proposition du collège des bourgmestre et échevins de modifier l'ordre du jour de la séance du conseil communal en ajoutant un point à l'ordre du jour, à savoir :

pt. 03/C: Autorisation au collège des bourgmestre et échevins d'ester en justice

Vu les articles 12 + 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 concernant les formalités à remplir en cas d'urgence ;

Considérant qu'il y a urgence ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

**décide
à l'unanimité**

de reconnaître l'urgence et d'adapter l'ordre du jour préétabli.

en séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 10/07/2009

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

suivent les signatures